



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prothésistes

Question écrite n° 38361

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du commerce, de l'artisanat et des services, sur la situation des prothésistes dentaires. Cette profession, qui regroupe 4 300 entreprises et 20 000 salaries, est l'une des seules branches d'activite en Europe a ne pas avoir de reglementation definissant les connaissances, les droits et les devoirs pour exercer. Les prothésistes francais sont egalement les seuls en Europe dont les activites sont occultees, notamment au niveau des prix de fabrication. Ils se trouvent fortement concurrences par des productions etrangeres, notamment celles d'Asie, et les fabrications illegales pratiquees en France qui se multiplient. Il lui demande donc de lui preciser les mesures qu'entend adopter le Gouvernement pour garantir la formation et les fabrications de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38361

Rubrique : Materiel medico-chirurgical

Ministère interrogé : commerce, artisanat et services

Ministère attributaire : commerce, artisanat et services

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1227